



NRJ
diags

spécialistes du contrôle
et de la perméabilité à l'air

Dossier : LALLEMAND

Référence : **ML18001552**

Diagnostic Performance Energétique

PERFORMANCE ENERGETIQUE DE VOTRE INSTALLATION

Maison individuelle Zone 1

Nom du Propriétaire : **LALLEMAND**
Site du Diagnostic : **Rue des Coutures**
08600 FOISCHES

- Nos Agences -

Lille | Paris | Toulouse | Bordeaux | Marseille | Lyon | Mulhouse

Pôle Administratif : Avenue Léonard de Vinci – 31880 LA SALVETAT SAINT GILLES

SARL au capital de 33400 € - Cité de l'Habitat – 68460 LUTTERBACH – RCS MULHOUSE B 492 188 917 – SIREN 492 188 917



Diagnostic de performance énergétique - (6.1.neuf) logement

N°: 1908N1000252E Zone 1
 Date d'édition : 30/10/2019 / Date de visite : 30/10/2019
 Valable jusqu'au : 29/10/2029
 Type de bâtiment : Maison individuelle
 Année de construction : 2019
 Surface habitable : 128,59 m²
 Adresse : Rue des Coutures
 08600 FOISCHES

Diagnostiqueur : Alexandre BIRCKEL
 Avenue Léonard de Vinci 31880 La Salvétat Saint-Gilles
 Numéro certification : ODI/DPE/15019099
 Date de Certification : 16/10/2015
 Date de validité de Certification : 15/10/2020

Signature :

NRJ DIAGS
 20, avenue Léonard de Vinci - 31880 LA SALVÉTAT SAINT-GILLES
 Tél. 05 70 82 03 74
 Fax 05 34 57 88 54

Propriétaire :

Nom : LALLEMAND
 Adresse : Rue des Coutures
 08600 FOISCHES

Propriét. des installations communes (s'il y a lieu) :

Nom :
 Adresse :

Consommations annuelles par énergie obtenus par la méthode Th-BCE 2012, estimées au logement, prix moyen des énergies indexés au 15/08/2015

	Consommations en énergie finale	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	Détail par énergie et par usage en kWh _{EP}	Détail par usage en kWh _{EP}	
Chauffage	Electricité : 2189,00 kWh _{EP}	5647,62 kWh _{EP}	302,52 €
Eau Chaude Sanitaire	Electricité : 569,00 kWh _{EP}	1468,02 kWh _{EP}	62,36 €
Refroidissement			
Production d'électricité à demeure			
CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE POUR LES USAGES RECENSES	Electricité : 2758,00 kWh _{EP}	7115,64 kWh _{EP}	565,56 € Abonnements compris

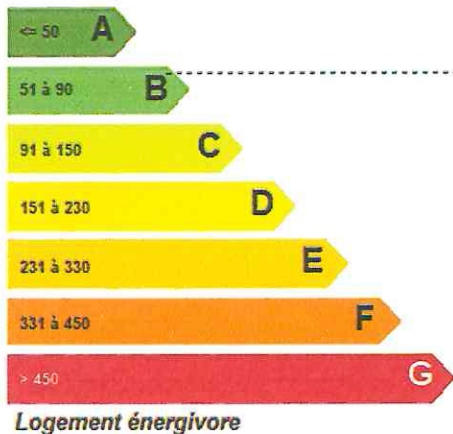
Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, déduction faite de la production d'électricité à demeure

Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

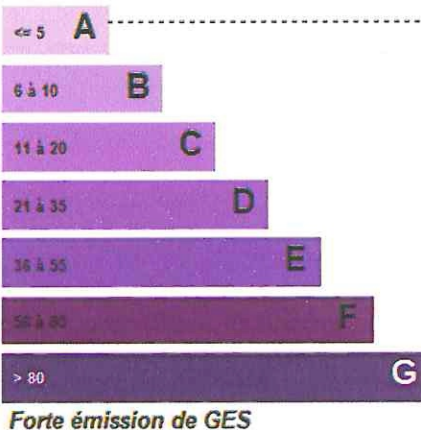
Consommation conventionnelle :	55,3 kWh _{EP} /m².an	Estimation des émissions :	3,2 kg éqCO ₂ /m².an
---------------------------------------	-------------------------------	-----------------------------------	---------------------------------

sur la base d'estimations au logement

Logement économe



Faible émission de GES



Diagnostic de performance énergétique - (6.1.neuf) logement

Descriptif du logement et de ses équipements

Chauffage : - Thermodynamique Air / Eau	Emetteur : - Plancher chauffant, Emetteurs muraux	Eau Chaude Sanitaire : - Thermodynamique Air / Eau
Murs : - Agglos + Iso32 12 cm (R=3.75) + BA13 - U=0,240 W/m².K - Coffres volets roulants - U=2,000 W/m².K - Cloison Placostile - Laine de verre GR 32 10 cm - U=0,397 W/m².K	Menuiseries : - Porte fenêtre PVC double vitrage argon (Uw=1.40) - Coulissant PVC double vitrage (Uw=1.60) - Fenêtre PVC double vitrage (Uw=1.40) - Fenêtre PVC double vitrage argon (Uw=1.40) - Porte D'entrée (Ud=1.4) - Porte Inc (Ud=1.2)	
Plancher bas : - Dalle Echo + Isolant 10cm (R=3.80) + Chape - U=0,204 W/m².K	Toiture : - Combles : Laine minérale soufflée (R=8.10) + BA13 - U=0,146 W/m².K	
Énergies renouvelables : Thermodynamique		Quantité d'énergie d'origine renouvelable : 17,59 kWh _{EP} /m².an
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : - Pompe A Chaleur		

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic. Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

Diagnostic de performance énergétique - (6.1.neuf) logement

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau Chaude Sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélanges.

Aération - Ventilation

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est recommandé de nettoyer régulièrement les entrées d'air et les bouches d'extraction situées dans les pièces de service et surtout de ne pas les obturer

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

Diagnostic de performance énergétique - (6.1.neuf) logement

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie et à utiliser des énergies renouvelables.

Mesures d'amélioration	Crédit d'impôt
Panneaux photovoltaïques	0 %

Commentaires :

Veillez à ne pas dégrader l'étanchéité à l'air de l'enveloppe.

Veillez à entretenir régulièrement les systèmes de Chauffage, Eau Chaude Sanitaire et Ventilation

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !
<http://www.impots.gouv.fr>

Pour plus d'informations : <http://www.ademe.fr> ou <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :

AFNOR Certification

11 rue Francis de Pressensé
 93571 LA PLAINE SAINT DENIS

La société est assuré par :

MMA BTP INGENIERIE

11 Place d'Occitanie
 31770 COLOMIERS
 Numéro de Police : A145445006